



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. limitée
30 avril 2010
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission de l'investissement, des entreprises
et du développement
Deuxième session
Genève, 26-30 avril 2010

Conclusions concertées¹

I. Conclusions concertées

La Commission,

1. *Se félicite* du *World Investment Report 2009: Transnational Corporations, Agricultural Production and Development*, qui propose, notamment, une analyse détaillée de la question de l'investissement dans l'agriculture dans les pays en développement;
2. *Note* qu'une plus grande efficacité administrative est un important élément de la facilitation du commerce, ainsi que du développement des infrastructures nécessaires pour atteindre les objectifs internationaux de développement, y compris grâce à l'investissement public et privé;
3. *Prie* la CNUCED de poursuivre ses activités de renforcement des capacités dans les pays en développement, à travers la mise en place de portails électroniques;
4. *Reconnaît* l'importance de l'efficacité administrative pour la facilitation du commerce, en particulier dans le cas des petites et moyennes entreprises (PME). Souligne la nécessité de la transparence, qui contribue à la lutte contre la corruption. Note que l'appui de la CNUCED au renforcement des capacités techniques et des capacités de gestion des PME à travers son programme Empretec joue un rôle important dans la diffusion des compétences entrepreneuriales qui permettent à certaines PME de participer aux chaînes de valeur mondiales et se félicite de l'extension du programme Empretec à d'autres pays en développement, en particulier des PMA. Apprécie les efforts déployés par la CNUCED pour encourager la diffusion de l'entrepreneuriat;
5. *S'inquiète* des incidences des crises alimentaire, financière et économique sur le développement durable et des progrès inégaux de la réalisation de certains objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Souligne l'importance des investissements dans l'agriculture pour assurer la sécurité alimentaire et un développement durable, en insistant sur la nécessité de

¹ Adoptées à la séance plénière de clôture, le 30 avril 2010.

promouvoir un environnement favorable et prévisible pour stimuler les investissements directs dans l'agriculture;

6. *Reconnaît* que l'investissement dans l'agriculture peut contribuer au renforcement des capacités et à la réalisation progressive de certains objectifs internationaux de développement, y compris certains OMD;

7. *Prie* le secrétariat de la CNUCED, suite aux délibérations du Conseil du commerce et du développement à sa cinquante-sixième session, conformément à la résolution 64/192 de l'Assemblée générale et en coopération avec d'autres institutions compétentes, de poursuivre ses travaux sur des principes pour un investissement international responsable dans l'agriculture dans une optique de développement durable, en soulignant la nécessité de conduire, pour l'élaboration et l'examen de tels principes, un processus transparent et participatif auquel contribuerait largement les gouvernements et tous les acteurs compétents;

8. *Souligne* l'importance pour les pays en développement de renforcer les capacités productives dans le secteur agricole et la diversification économique, et à cet égard prie la CNUCED, dans les limites de son mandat et des ressources existantes, d'intensifier son assistance aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés (PMA), y compris dans les domaines de l'investissement et de la technologie;

9. *Prie* le secrétariat de la CNUCED de s'acquitter activement du mandat relatif aux questions d'investissement énoncé dans l'Accord d'Accra, de façon à aider les pays en développement, en particulier les PMA, à renforcer leurs capacités productives dans le secteur de l'agriculture et à obtenir une croissance et un développement soutenus en vue, notamment, d'accomplir des progrès plus importants dans la réalisation des objectifs internationaux de développement;

II. Conclusions concertées relatives aux résultats des réunions d'experts

10. *Prend note* des rapports de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les politiques de développement des entreprises et le renforcement des capacités pour la science, la technologie et l'innovation (STI) sur sa deuxième session (TD/B/C.II/MEM.1/7), de la Réunion d'experts pluriannuelle sur la coopération internationale: coopération Sud-Sud et intégration régionale sur sa deuxième session (TD/B/C.II/MEM.2/6), de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement au service du développement sur sa deuxième session (TD/B/C.II/MEM.3/6), de la Réunion d'experts sur les écotechnologies et les technologies des énergies renouvelables en tant que solutions énergétiques pour le développement rural (TD/B/C.I/EM.3/3), et de la Réunion d'experts sur la contribution et l'utilisation effective de ressources extérieures pour le développement, en particulier pour le renforcement des capacités productives (TD/B/C.II/EM.1/3);

A. Réunions d'experts pluriannuelles

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

Réunion d'experts pluriannuelle sur les politiques de développement des entreprises et le renforcement des capacités pour la science, la technologie et l'innovation (STI) – deuxième session

11. *Se félicite* de la définition de résultats pragmatiques, dont l'élaboration d'un ensemble de bonnes pratiques en matière de politiques de l'entreprénariat et d'indicateurs fondamentaux sur le développement de l'entreprénariat;

12. *Encourage*, dans les limites des ressources disponibles à la CNUCED, la conception d'un outil pour l'élaboration de politiques de développement de l'entrepreneuriat dans les pays en développement et les pays en transition, s'appuyant sur un cadre directeur et des indicateurs fondamentaux et tenant compte des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'expérience d'autres institutions intergouvernementales et acteurs compétents;

13. *Invite* la CNUCED à coopérer avec d'autres organisations internationales, régionales et nationales et autres acteurs pour: définir des indicateurs pertinents de la STI devant servir à l'élaboration de recommandations concrètes; étudier la possibilité d'établir une liste commune d'indicateurs de la STI adaptés aux réalités des pays en développement et renforcer les capacités dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés (PMA); rassembler et analyser des données sur la STI; et aider les décideurs à élaborer des politiques de la STI axées sur le développement;

Réunion d'experts pluriannuelle sur la coopération internationale: coopération Sud-Sud et intégration régionale – deuxième session

14. *Considère* qu'un accroissement des investissements, publics et privés, dans le secteur agricole est l'un des meilleurs moyens de lutter contre l'insécurité alimentaire dans les pays en développement. Dans le même ordre d'idées, reconnaît l'importance d'une meilleure planification de l'investissement, d'un échange de connaissances et d'expériences, du renforcement des capacités, de la facilitation du commerce dans le secteur agricole, et de la coopération Sud-Sud. À cet égard, invite la CNUCED à poursuivre ses travaux sur la promotion de la coopération régionale et de la coopération Sud-Sud;

15. *Considère en outre* que l'investissement étranger direct (IED) dans l'agriculture et les branches et services associés, dans des conditions de transparence et dans le cadre d'une réglementation appropriée, est un important élément stratégique qui peut aider à renforcer les filières de commercialisation, le savoir-faire technologique et les compétences de gestion des pays en développement;

Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement au service du développement – deuxième session

16. *Souligne* qu'il est notamment important de promouvoir un environnement propice à l'investissement, compte tenu de l'importance croissante de l'investissement en tant que moteur du développement et du transfert de technologie;

17. *Note* l'impact potentiel de l'IED sur la sécurité alimentaire et l'atténuation de la pauvreté rurale et soutient l'élaboration d'un ensemble de principes pour un investissement international responsable dans l'agriculture dans une optique de développement durable; souligne la nécessité de conduire un processus transparent et participatif qui permette une ample contribution des gouvernements et de tous les acteurs compétents, et prie la CNUCED de poursuivre sa collaboration avec d'autres organisations internationales à cette fin, conformément à la résolution 64/192 de l'Assemblée générale et à la Déclaration du Sommet mondial de l'alimentation de 2009 convoqué par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO);

18. *Note* la contribution potentielle de l'IED à l'atténuation des incidences des changements climatiques sur le commerce et l'investissement dans les pays en développement, et prie la CNUCED, conformément à son mandat tel qu'énoncé au paragraphe 100 de l'Accord d'Accra, d'axer ses travaux d'analyse sur les questions de commerce et d'investissement en rapport avec les changements climatiques;

19. *Note* qu'il est important que la CNUCED, en collaboration avec d'autres organisations possédant des compétences spécialisées en matière d'investissements internationaux, détermine et analyse les difficultés et les possibilités se rapportant à une plus grande contribution de l'investissement international au développement économique

de tous les pays. À cet égard, se félicite de la collaboration avec d'autres institutions dans le cadre de rapports trimestriels consacrés aux mesures influant sur l'investissement international;

B. Réunions d'experts à session unique

(Point 3 c) de l'ordre du jour)

Réunion d'experts sur les écotecnologies et les technologies des énergies renouvelables en tant que solutions énergétiques pour le développement rural

20. *Invite* les gouvernements à envisager d'intégrer les technologies des énergies renouvelables dans leurs politiques nationales et reconnaît le rôle important que le commerce et l'investissement peuvent jouer dans la diffusion de ces technologies;

21. *Prie* la CNUCED d'analyser, dans les limites de son mandat et des ressources disponibles, et en collaboration avec d'autres institutions compétentes, les meilleures pratiques en matière de promotion de l'investissement dans les technologies des énergies renouvelables pour un développement rural durable, en s'attachant particulièrement aux structures d'incitation et au renforcement du développement des entreprises;

Réunion d'experts sur la contribution et l'utilisation effective de ressources extérieures pour le développement, en particulier pour le renforcement des capacités productives

22. *Souligne* l'importance d'un environnement favorable qui permette à l'IED de jouer un rôle de catalyseur du développement aux niveaux national et international, ainsi que la contribution des gouvernements et d'autres acteurs au renforcement des capacités productives locales à travers une allocation plus efficace des ressources et une plus grande efficacité technologique et organisationnelle. Note que des capacités intérieures trop faibles limitent les apports d'IED et leurs incidences sur le développement. Note en outre l'importance des travaux de la CNUCED sur l'investissement, y compris les examens de la politique d'investissement;

23. *Considère* que le dynamisme de l'investissement et de l'accumulation de capital dépend à la fois des apports de capitaux privés et de la mobilisation des ressources intérieures, et que l'emprunt extérieur peut jouer un rôle important dans le financement des importations de biens d'équipement nécessaires pour créer des capacités productives et les moderniser, en particulier lorsque les exportations ne permettent pas de dégager les recettes en devises nécessaires;

C. Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR)

24. *Prend note* du rapport de l'ISAR sur sa vingt-sixième session (TD/B/C.II/ISAR/54) et des conclusions concertées qui y figurent;

25. *Approuve* l'ordre du jour provisoire proposé par le Groupe d'experts pour sa vingt-septième session.